



Compte-rendu du Collectif d'Echange

– Droits, dispositifs et prestations –

Session 2: «Droit des aidants et répit. »

Date : 15 février 2022

Lieu : En Visioconférence

Organisateur : Equipe Relais Handicaps Rares Languedoc Roussillon en partenariat avec UNAPEI 30, le Pôle Autonomie Santé AGIRC – ARRCO, Le Centre d'Education Conductive, Mand'APF.

1. SYNTHÈSE DE LA VISIOCONFÉRENCE

De la première session, une demande particulière était ressortie : un besoin de rencontre et d'échanges entre acteurs, de connaissances par rapport aux ressources du territoire, ainsi que des questionnements plus précis sur les solutions de répit pour les familles. Les questionnements se sont surtout concentrés sur les situations concernant les enfants.

Présents lors de cette rencontre :

A la demande de la majorité des participants les adresses mail des unes et des autres figurent dans la liste des destinataires du mail de présentation de ce compte-rendu.

Pour rappel, les différentes structures :

Les coups de pouces de Bruno (asso)

Le Centre d'Education Conductive

Le Relais Accompagnement Petite Enfance

Et Handicap.(RAPEH)

L'IME les Violettes,

EATU maison des Sources

SESSAD Escalière

Q Trouver un participant

AC	Alice CAPLAIN-MAND'APF		
AG	Agnès GAVOILLE ERHR (Co-hôte)		
h	hayat ichrak CVS du cec du Gard		
UB	Ursula Bitam - Parent		
LC	Les coups de pouce de Bruno--Valérie MUNOZ		
AR	Aurore Rossi - SESSAD IME Asso Escalière		
BR	BERITON_S- RAPEH		
CD	CAMSP d'Alès CHENE ass sociale		
DD	Delphine De Stoppeleire - Parent		
DF	Dr Fanny GRAU COPPIETERS - CEC Gard		
EM	EATU MAISON DES SOURCES Claire PARENT		
MM	Magali MERIC - Karen TROMEL- IME Les Violettes		
ML	Marianne Le Clerc - RAPEH		
PL	Picouret laetitia: déléguée à l'action sociale de l'Agirc/Arrco		
SP	S, PETER Directrice soins AEMC		
S	STAGIAIRE_ERHR		

Inviter Muet tous

CAMSP Alès

Action Sociale Agirc/Arrco

Mand'APF.

Association Educative du Mas Cavailiac AEMC.

Les parents représentants de CVS : Mme Bitam, Mme Ichrak, Mme de Stoppeleire.

Chacune des participantes a pu présenter ses fonctions ainsi que son institution ou son association et les ressources que cela représente sur le territoire.

Le support (CF pièce jointe) utilisé a permis de faire un point rapide sur le cadre légal du droit des aidants, sur les nouveautés telle que **le répit parental de la CAF, les droits des proches aidants salariés (don de jours de congés, Allocation Journalière du Proche Aidant et Congé du Proche Aidant, AJPP)**

Le répit est un droit et à ce titre plusieurs aides existent afin de financer ce répit, tant pour les parents dont les enfants sont encore mineurs que pour les parents d'adultes.

- **L'Agirc/Arrco** a ainsi présenté les aides qui peuvent être sollicitées (CF pièce jointe).

Ci- dessous le nom du site qui permettra aux personnes cotisantes ou allocataires de connaître la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco dont elles dépendent. **Il n'est pas nécessaire d'être retraité pour avoir accès à ces aides, seulement d'avoir cotisé** en tant que salarié du secteur privé.

=== vérification sur « DOPLI» à l'aide du **nom de naissance, prénom et numéro de sécurité sociale** (ci-dessous le lien) :

<https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/public/dopli>

Cet outil peut être utilisé également par les professionnels qui accompagnent les aidants familiaux afin de pouvoir les diriger vers le service action social dont ils dépendent et leur permettre de bénéficier d'une aide financière.

Pour trouver les numéros de téléphone correspondants à chaque caisse de retraite complémentaire (flyer en pièce jointe) afin que les aidants familiaux puissent les contacter et notamment solliciter le service de l'action sociale de leur caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco pour demander une aide exceptionnelle dans le cadre de l'aide au répit des aidants.

- **L'Accueil Temporaire** reste une modalité de répit mobilisable (nécessite une notification MDPH). L'accueil familial est un contrat de travail de gré à gré (CF PPT en pièce jointe), il suffit de consulter la liste des accueillants familiaux Personnes en situation de Handicap du département choisi. (On peut résider dans le Gard et solliciter un accueillant familial des départements limitrophes voire un peu éloigné si il s'agit de trouver des temps de d'accueil séquentiel ou temporaire. Ce mode d'hébergement reste très souple.
- **La PCH** faisant partie des prestations mobilisables au titre du **répit Mand'APF** a fait une présentation de la **mise œuvre de ce répit (mandataire, prestataire ou emploi direct)** en

apportant des précisions qui peuvent éclairer le choix de chacun. **(CF Power Point en pièce jointe). Un focus a été fait sur le droit d'option et les questions qui se posent pour les parents d'enfants en bas âge.**

Il ressort que les modalités de mise en œuvre dépendent réellement du contexte et des singularités de chacun. **Le choix d'un prestataire ou d'être employeur direct reste un choix personnel et peut changer.**

Enfin, le thème des **vacances adaptées** a été abordé rapidement et les ressources identifiées figurent dans le Power Point en pièce jointe. Ces ressources ne représentent qu'une partie des possibles et le **financement** reste un des critères de sélection. Là encore des aides existent. Chaque structure proposant des vacances adaptées peut être ressource à ce sujet. **Un focus sur les financements apparaît dans le support. (charges spécifiques ou exceptionnelles PCH, financement par les mutuelles, le crowd-funding, ou encore l'aide sociale, l'accueil temporaire peut aussi être mobilisable si la structure d'accueil est une structure médico-sociale.)**

Tous les questionnements émergeant qui concernent les vacances et loisirs adaptés feront l'objet de la troisième session de nos collectifs.

2. CONCLUSION

Les représentants des établissements médico-sociaux qui ont participé ont manifesté le désir de participer à un travail de collaboration dans l'objectif de faire émerger des projets en vue d'alimenter les ressources sur le territoire du Gard et d'apporter des réponses adaptées au besoin de répit et de loisirs.

La troisième session de ce collectif, prévue le 10 mai, aura lieu en présentiel afin de mettre en commun toutes les ressources trouvées en partant des besoins mais aussi des envies des familles et des personnes en situation de handicap. L'objectif pourrait être aussi de soutenir l'émergence de nouveaux projets de rassembler les énergies.

